

Les allergènes des animaux domestiques

À savoir

À remédier

Les allergènes des animaux domestiques sont des substances très volatiles produites par les sécrétions de l'animal. Les allergènes sont stockés dans leur pelage ou leur plumage et semés un peu partout dans l'habitation.

Les allergènes proviennent de la salive (chez le chat, le chien), de l'urine (chez le chat, le chien ou le lapin), des excréments (chez la perruche ou le pigeon) ou débris de peaux mortes (chez divers animaux).

Les conséquences

Les allergènes des animaux domestiques provoquent des allergies ou aggravent les manifestations d'autres allergies.

Les réactions allergiques aux animaux domestiques sont surtout l'asthme, la rhinite (nez encombré et qui coule), la conjonctivite et l'eczéma.

Quelques comparaisons :

- Le chien est beaucoup moins allergisant que le chat et les sensibilisations sont moins fréquentes.
- Le lapin l'est aussi nettement moins que le cobaye, le hamster, les souris ou les oiseaux.
- Les poissons ne sont pas sensibilisants mais leur nourriture (les daphnies) sont allergènes.
- Le chat passe beaucoup de temps à se lécher. Ce faisant, il dépose sa salive (l'allergène) sur ses poils mais il en envoie par gouttelettes dans l'atmosphère. La salive peut donc se retrouver aussi bien dans l'air que dans la poussière (sur les sols, les tissus d'ameublement et même sur les murs).
- La longueur des poils des animaux domestiques n'a rien à voir avec leur capacité de transporter des allergènes. Un poil ras est aussi allergisant qu'un poil long.



- Choisir des animaux à moindre risque de dispersion d'allergènes.
- Désensibiliser les personnes particulièrement exposées.
- Faire vivre l'animal principalement hors de la maison.
- Limiter l'accès de l'animal à certaines pièces (telle que la chambre d'enfant, par exemple).
- Nettoyer régulièrement les textiles des pièces occupées par les animaux.
- Pour réduire la dispersion des poils, baigner le chien ou humidifier le pelage du chat une fois par semaine avec une serviette humide.
- Aérer les locaux afin de réduire la quantité d'allergènes dans l'air.
- Recueillir les poussières avec un chiffon humide ou un aspirateur (muni d'un filtre HEPA, qui retient les particules ultra-fines)
- En dernier recours, retirer l'animal du milieu familial.

NB : Après éloignement de l'animal, un nettoyage minutieux s'impose ainsi qu'une bonne ventilation du domicile. Le patient peut encore présenter des crises jusqu'à trois mois plus tard.



Pour vous aider



Votre **médecin généraliste** est la personne la mieux placée pour vous donner des conseils adaptés à votre situation. Il pourra aussi, si nécessaire vous recommander l'intervention de l'Ambulance verte : La **CRIPi**. En effet, cette cellule, via une approche globale et intégrée vise à repérer, dans l'habitat, les pollutions pouvant être à la source de problèmes de santé.

Elle intervient, en **complément d'un diagnostic médical**, lorsqu'un médecin suspecte un problème de santé lié à la présence d'une pollution à l'intérieur de votre habitation. Ce diagnostic s'accompagne de conseils pour réduire, voire éliminer les nuisances.

L'Ambulance verte répond à vos appels de 09h à 17h00 au 02/775.77.69

La **Fondation pour la Prévention des Allergies** vous offre un service d'information par téléphone le mardi et le jeudi de 10h à 14h : 02-511.67.61.

www.oasis-allergies.org

Les dépliants « Ma maison, ma santé » sont une production de la commune d'Anderlecht en collaboration avec la Ville de Saint-Ghislain. Elles sont disponibles chez votre médecin généraliste, à l'Administration communale et dans divers organismes au service du public.



Adresses utiles



L'**I.B.G.E.** (L'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement) est l'interlocuteur des bruxellois pour tout ce qui concerne votre milieu de vie. L'IBGE reçoit vos appels tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au 02/775.75.75

www.ibgebim.be

Habitat Santé a également ouvert une permanence téléphonique qui répond à vos questions sur les pollutions intérieures de 9h à 13h les mercredis, jeudis et vendredis : 02/242.02.92

www.habitat-sante.org

Le **service de l'hygiène** est une section du Centre de Santé de la commune d'Anderlecht. Il répond à vos questions concernant notamment l'habitabilité de votre logement au 02/522.65.41

AMGA (L'association des médecins généralistes d'Anderlecht) vous fournit une foule d'informations utiles sur votre santé et votre bien-être.

www.amga.be

Conception : Ville de Saint-Ghislain, Echevinat de la santé, Service Education, en partenariat avec le CERES, Université de Liège et la commune d'Anderlecht, Echevinat de la Santé.

Infographie : Audrey CORDONNIER, STE-Formations, Université de Liège.

Pour Anderlecht : Maquette des brochures Thérèse KASSA NSUBILA

Editeur responsable :

Jean Verhulst Place du Conseil, 1 1070 BXL

Ma Maison, ma Santé !



Les Allergènes des Animaux domestiques



Ministère
de la Communauté
française